



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUEFORT

### Séance du 26 juin 2018 à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de membres représentés : 3**

**Nombre de suffrages exprimés : 13**

**Présents :**

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - RICARD Jean-Louis - GINCHELOT Yves - PIN Jean-Pierre - LAGARDE Lucien

**Absents :** SEURIN Florence - PEBERAY Julien - CASTAING Denis - FROISSART Claude - MARTINEZ Marilyn

**Pouvoirs :** PEBERAY Julien donne pouvoir à Jean-Pierre PIN - CASTAING Denis donne pouvoir à Virginie BETHUNE - FROISSART

Claude donne pouvoir à Claudine FONTAINE

**Secrétaire de séance : Claudine FONTAINE**

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h. Il est mentionné les pouvoirs reçus. Madame Claudine FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2018 est approuvé, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas de décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal (délibération du 3 avril 2014) depuis le dernier conseil municipal.

### **33 - 26.06.2018 – FOND DE CONCOURS – ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU SARTHE - MODIFICATIF**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN**

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie de la commune, il a été procédé à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux d'électricité, rue du Sartre.

Lors du dernier conseil municipal, il a été voté le montant des travaux mais pas des mats d'éclairage public. Cette délibération vient donc reporter la décision précédente.

Ainsi l'estimation financière des travaux comprend l'enfouissement et les mats avec une part financière pour la commune qui s'élève à 4 916,09 € HT.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :**

- **De reporter** la délibération N°32 du 22 avril 2018,
- **De valider** la convention de fond de concours entre l'Agglomération et la commune de Roquefort,

### **34 - 26.06.2018 – DEMANDE PARTICIPATION DE LA MAIRIE AU PROJET « ECOLE ET CINEMA »**

**Rapporteur : Madame Virginie BETHUNE**

Madame BETHUNE informe l'assemblée d'un courrier de l'enseignant de la classe de CM1-CM2 demandant une participation financière de la commune pour l'opération « école et cinéma » au bénéfice de l'école de Roquefort pour l'année scolaire 2018-2019.

La participation demandée est de 2,50€ par enfant et par film. Il est prévu dans cette opération la projection de 3 films à 45 élèves ce qui fait un montant total de 337,50 €.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

- **D'accepter la prise en charge de la participation financière pour l'opération « école et cinéma » pour l'année 2018-2019 pour un montant de 337,50 €.**

**35 - 26.06.2018 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DES ECOLES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Comme chaque année et considérant la nécessité de modifier le temps de travail de certains agents des écoles annualisés, il y a lieu, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 d'ajuster la durée du temps de travail de l'emploi.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

- **Valider les modifications de temps hebdomadaire de service citées ci-dessus,**

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le maire lève la séance à 19h30.**

A Roquefort, le 26 juin 2018

**La Secrétaire de séance,**



**Claudine FONTAINE**